

## [Aide à la production](#) [1]

Sous l'intitulé d'AIDE A LA PRODUCTION, le CNV propose des aides à la prise de risques en matière de développement de carrière d'artistes, de création et de diffusion de spectacles, dans tous les répertoires visés par la législation relative à la taxe sur les spectacles.

### AVANT DE FAIRE VOTRE PREMIERE DEMANDE N'HESITEZ PAS A CONTACTER NOS SERVICES

Vous pouvez demander à bénéficier de cette aide pour diverses opérations, et notamment :

- Un nouveau spectacle en vue d'une exploitation en longue durée
- Un spectacle à vocation promotionnelle
- Un spectacle thématique autour d'un répertoire, d'un auteur ou de votre catalogue d'artistes
- Une tournée, qu'elle soit régionale ou nationale, tous formats de diffusion confondus (cessions, productions, coproductions, coréalizations)

#### LES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE RECEVABILITÉ

- L'opération pour laquelle vous nous sollicitez est assujettie à la taxe sur les spectacles de variétés.
- Au maximum 1/3 des dates se sont déroulées avant le jour du passage en commission.
- Détenir un compte entrepreneur (c'est-à-dire avoir déjà payé de la taxe au CNV)

#### LES CRITERES D'APPRECIATION DE LA COMMISSION

### PILIER ECONOMIQUE

- Lisibilité budgétaire du projet et une présentation budgétaire cohérente avec l'argumentaire
- Une proportion minimale d'apport en fonds propres du producteur de spectacle ou des coproducteurs
- Le planning doit comporter au moins 5 représentations (dans le cadre d'une série ou de concerts promotionnels)
- En cas de demande portant sur une tournée, un nombre indicatif minimum de dates : 10 dates sur 1 mois, 18 dates sur deux mois, 25 dates sur trois mois
- La prise en compte des frais de structure de l'entreprise demandeuse jusqu'à 15 % du budget prévisionnel de la production
- Le projet doit être une production française au sens où le demandeur doit être le producteur générateur du projet
- Une proportion minimale de recettes propres (billetterie, cessions, coréalizations) dans le budget prévisionnel, que la commission appréciera en fonction du format et des objectifs de la production, ainsi que des répertoires utilisés ; sauf circonstances particulières à justifier, ces recettes propres, hors partenariat, devront représenter un minimum de 30% du total des recettes

- Une proportion minimale de dépenses artistiques et techniques dans le budget prévisionnel, que la commission appréciera en fonction du format et des objectifs de la production, ainsi que des répertoires utilisés

## PILIER SOCIAL/SOCIÉTAL

- La rigueur et le sérieux de la demande et la sincérité des informations et documents présentés
- Respect des dispositions des conventions collectives nationales étendues dans le champ du spectacle vivant, applicables en matière d'emploi des personnels artistiques et techniques
- Des moyens de promotion et de communication en adéquation avec la production et les objectifs poursuivis
- Application de normes salariales en rapport avec l'économie de la production
- Un an d'activité
- Les dispositions prises afin de favoriser la place des femmes dans le projet ou au sein de la structure demandeuse
- Le projet ou la structure devra respecter un cadre de bonne pratique professionnelle

## PILIER ENVIRONNEMENTAL

- La commission sera vigilante aux dispositions prises par le demandeur en termes de gestion de l'impact environnemental de son projet.

Le fichier de demande indiquant les critères d'appréciation de la commission et le calendrier sont téléchargeables ci-contre.

[Consulter les modalités de dépôt et de versement d'une aide.](#) [2]

En 2018 :

325 dossiers soutenus à hauteur de 2, 8 Md€ pour 420 demandes (77%), avec un montant moyen accordé de 9 K€ par dossier.

**push:** [Production](#) [3]  
[Fiches ressources](#) [4]  
[Demander une aide](#) [5]

- [Accueil](#)
- Le CNM
  - [Actualités](#)
  - Partenariats et Contrats de filière
    - [Bretagne](#)
    - [Centre-Val de Loire](#)
    - [Grand Est](#)
    - [Hauts-de-France](#)
    - [Normandie](#)
    - [Nouvelle-Aquitaine](#)
    - [Occitanie / Pyrénées-Méditerranée](#)

- [Pays de la Loire](#)
  - [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
  - [Ville de Paris](#)
- Qui sommes nous ?
  - [Notre histoire](#)
  - [Missions - Cadre légal](#)
  - [Le suivi du programme Zénith](#)
  - [L'équipe](#)
- Notre fonctionnement
  - [Notre organisation](#)
  - [Liste des instances](#)
  - [Liste des affiliés](#)
- Informations pratiques
- [Venir au CNM](#)
  - [Calendrier des instances](#)
- [Téléchargez le logo du CNM](#)
- Recrutements & Appels d'offres
  - [Recrutement CDI - Chargé\(e\) des ressources humaines](#)
- La taxe
  - [La taxe fiscale](#)
  - [Le champ de perception](#)
  - [Modalités de déclaration](#)
  - [Recouvrement](#)
  - [Déclarer](#)
  - [Compte entrepreneur et Droit de tirage](#)
- Les aides
  - [Présentation générale](#)
  - [Commissions et programmes](#)
    - [Économie des entreprises \(1\)](#)
      - [Soutien aux entreprises](#)
      - [Soutien au développement des entreprises](#)
    - [Festivals \(2\)](#)
      - [Festivals < 1,5 m€](#)
      - [Festivals >1,5m€](#)
    - [Structuration et développement professionnel \(3\)](#)
      - [Aides aux actions d'intérêt général](#)
    - [Production \(4/5\)](#)
      - [Aide aux premières parties](#)
      - [Aide à la diffusion à l'international](#)
      - [Aide à la production](#)
    - [Aménagement et équipement des salles de spectacles \(6\)](#)
      - [Aménagement et équipement de lieux en fonctionnement](#)
      - [Équipement de nouveaux lieux](#)
    - [Activité des salles de spectacles \(7\)](#)
      - [Aide à la diffusion](#)
      - [Aide à la pré-production scénique](#)
      - [Soutien aux promoteurs diffuseurs](#)
    - [Résidences \(8\)](#)
      - [Résidences musiques actuelles](#)
    - [Export \(9\)](#)
    - [Programme transversal d'avances de trésorerie](#)
  - [Fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturels](#)
- L'affiliation
  - [Pourquoi s'affilier ?](#)
  - [Comment s'affilier ?](#)
  - [Affiliation annuelle](#)
  - [Changement de situation juridique](#)
- Les ressources
  - [L'activité ressource du CNM](#)

- [Statistiques sur la diffusion des spectacles](#)
- [Économie des structures et des projets](#)
- [Publications, rencontres, tables rondes](#)
- [Observatoire de l'économie de la filière musicale](#)
  - [La diversité musicale dans le paysage radiophonique](#)
  - [La diversité musicale dans le paysage audiovisuel](#)
  - [Baromètre des investissements publicitaires](#)
  - [Offre de musique numérique](#)
  - [Les marchés de la musique enregistrée](#)
  - [Autres études](#)
- [Archives](#)
- [Liens utiles](#)
  - [Emploi/formation et organismes sociaux](#)
  - [Centres de ressources et observatoires nationaux](#)
  - [Edition musicale et industrie phonographique](#)
  - [Exportation et actions internationales](#)
  - [Organismes de soutien](#)
  - [Partenaires sociaux du spectacle : syndicats et fédérations](#)
  - [Réseaux et fédérations nationales](#)
  - [Sociétés de gestion collective des droits](#)
  - [Autres](#)
- Les services commerciaux
  - [Promotion des spectacles](#)
  - [Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)
  
- [Contact](#)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)
- [Informations légales](#)
  - [Calendrier](#)

**URL source:** <http://www.cnv.fr/aide-production>

### Liens:

- [1] <http://www.cnv.fr/aide-production>
- [2] <https://www.cnv.fr/percevoir-pour-redistribuer>
- [3] <http://www.cnv.fr/production>
- [4] <http://www.cnv.fr/fiches-ressources>
- [5] <http://www.cnv.fr/demander-une-aide>